

### Commune de Rochefort

# Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 29 septembre 2022

Présidence : M. Francis Bottge (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00.

20 membres sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril	Cheri Véronique	Jeannin François
Berton Cyril	Desaules Marc	Régis Nicolas (vice-président)
Bottge Francis (président)	Gretillat Marc-Alexis (scrutateur)	
Burri Philippe	Loda Ferraro Jeanne	
Di Giusto Gabriel	Naguel Jean-Luc (secrétaire)	
Frasse Prisca	Renfer Raymond	
Küffer Pascal	Rilliot Joël	
Loda Mary-Pierre		
Nussbaum Jaques-Roland (scrutateur)		
Reber Christian		
Renaud Ludovic		

Sont excusés : Fahrni Maxime, Fahrni Nathalie (GER), Lazeyras Christiane (Les Verts)

La majorité simple est à 10 voix. La majorité qualifiée à 14.

Les 5 conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Beutler François (GER), Gougler Thierry (PLR), Lazeyras Antoine (PS/Les Verts), Perrin Tony (PLR)

L'ordre du jour proposé est adopté :

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 juin 2022
- 3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits d'engagement inhérentes à l'aménagement de locaux destinés à l'accueil parascolaire et aux services communaux
- 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente au remplacement du système de clés/cylindres électroniques équipant les bâtiments communaux
- 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à l'extinction partielle de l'éclairage public et au remplacement de douze luminaires existants
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la réalisation d'un cheminement piétonnier au nord de la H10, à Brot-Dessous
- 7. Communications du Conseil communal
- 8. Questions et interpellations
- 9. Divers

### 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2012

C. Reber Le groupe PLR remercie le secrétaire pour son travail. Signale qu'il manque 3 personnes dans

la liste des présences : MM. Küffer, Renaud et Reber.

J. Loda Ferraro Les Verts acceptent le PV et remercient sont auteur.

F. Jeannin Les membres du GER acceptent le PV et remercient son auteur.
C. Reber Signale encore que C. Lazeyras est à la fois présente et excusée.

Note du secrétaire : Mme Lazeyras était excusée

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (19 voix pour).

A. Lazeyras (CC) intervient pour informer que le jus de pomme a disposition des conseillers généraux a été produit avec les pommes du verger Lunin. La commune a acheté ce jus et le montant servira a financer de futurs ateliers nature.

# 3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits d'engagement inhérentes à l'aménagement de locaux destinés à l'accueil parascolaire et aux services communaux

Président

Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière. Ouvre la discussion.

C. Reber

Le groupe PLR remercie le CC de fournir ce rapport dans les délais, à la suite de l'acceptation du crédit par le CG lors de la dernière séance. Le CC apporte des réponses à bon nombre de questions et les réflexions sont jugées pertinentes par le PLR. L'acceptation de l'arrêté permettra d'assumer les obligations scolaires et parascolaires de la commune. Face à l'augmentation du nombre d'habitants, les défis à relever au niveau scolaire vont augmenter. La proposition va donc dans le bon sens. M. Reber remercie les personnes qui font vivre Sakado. La politique peut mettre à disposition des infrastructures, mais l'engagement des citoyens est nécessaire pour faire vivre ces structures.

Le PLR considère comme justifié le deuxième arrêté concernant le bureau communal. Le bureau doit être à la hauteur du travail à accomplir. Il améliore également la confidentialité. L'investissement est jugé raisonnable et le PLR acceptera les deux crédits.

M. Reber s'interroge au sujet de la place du collège : comme plusieurs questions ont trouvé réponse et que la commune a fait l'acquisition de terrains, une solution pour le parcage, la circulation sur la place et l'écopoint pourrait-elle être trouvée ?

J. Rilliot Le groupe des Verts acceptera le rapport. Appuie la remarque de M. Reber : sans le soutien des

citoyens, Sakado n'existerait pas.

F. Jeannin Le GER acceptera le rapport et les arrêtés. M. Jeannin demande si le CC prévoit des dépenses

supplémentaires pour le collège (salle du haut).

F. Beutler (CC) Au nom du CC, remercie pour l'accueil très favorable de ce rapport. Le CC est convaincu de la

proposition de désenchevêtrement des 3 organisations.

En réponse à la question de M. Jeannin : oui, peut-être que l'année prochaine, les locaux actuels

de Sakado dans le collège devront être adaptés pour un usage scolaire.

En réponse à la question de M. Reber : oui, la réorganisation aidera à faire avancer ce dossier. Avant d'aller plus loin, le CC attend une réponse du bureau d'ingénieurs (RWB) qui doit valider si ce que le CC souhaite est faisable techniquement. Le CC informera le CG d'ici quelques mois.

T. Perrin (CC) Remercie M. Reber pour la reconnaissance de l'importance de l'engagement des citoyens.

Souligne que le soutien financier de la commune est également important (40 kCHF + 20 kCHF sont alloués annuellement). Il remercie également les familles qui contribuent pour leur part à la structure. C'est un partenariat win-win-win qui doit permettre de pérenniser les activités de

Sakado. Remercie M. Rilliot d'avoir repris la structure.

Le rapport et les deux arrêtés sont acceptés à l'unanimité.



# 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente au remplacement du système de clés/cylindres électroniques équipant les bâtiments communaux

Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre la discussion.

G. Di Giusto Rappelle qu'il avait averti le CG en 2013. Le PLR va néanmoins accepter le crédit. Demande s'il

y aura des garanties de Kaba.

M.-A. Gretillat Le groupe des Verts va accepter l'arrêté. Concernant le remplacement des cylindres, rappelle

que cela peut s'effectuer soit au fil du temps, soit d'une manière plus globale. Les Verts ont une préférence pour l'option rapide, puisqu'elle faciliterait la vie employés communaux et permettrait probablement une économie d'échelle négociable avec Kaba. Les Verts suggèrent également une éventuelle revente des anciens cylindres sur le marché d'occasion. Cette dernière option

est plus difficile si toutes les serrures ne sont pas changées en même temps.

N. Régis Constate que le GER en était arrivé exactement aux mêmes réflexions que les Verts. Le GER

va accepter le rapport.

F. Beutler (CC) Remercie pour l'accueil favorable de ce rapport détaillé. Remercie M. di Giusto pour la mise en

garde, tout en avouant qu'il avait voté pour en tant que Conseiller général. Les communes environnantes se déclarent enchantées par le système de fermeture Kaba, ce qui n'est pas le cas du système actuel. Relève que ce système a couté 6000 francs en 1 mois pour divers

remplacements de cylindres.

Prends note des arguments des Verts et du GER. Si le crédit est accepté, il est possible de faire rapidement les travaux ou pas, mais il n'y aura pas d'économie d'échelle : le prix mentionné dans le rapport concerne déjà un achat global, toutefois avec une certaine marge. Le prix des cylindres est stable selon le fournisseur. La récupération de l'ancien système n'intéresse pas kaba, mais le CC fera des recherches pour voir si d'autres personnes peuvent être intéressées.

Par exemple, le programmateur a une année seulement.

En réponse à M. di Giusto : Kaba offre une garantie standard de 24 mois.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

# 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à l'extinction partielle de l'éclairage public et au remplacement de douze luminaires existants

Président

Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre la discussion

M.-P. Loda

Le groupe PLR se pose quelques question. Est-il indispensable d'éclairer en permanence les passages pour piétons ou serait-il possible de les équiper de détecteurs ? Ne serait-il pas judicieux d'avoir des horaires identiques dans tous le canton (basé sur l'horaire des derniers usagers des transports publics par exemple) ? Comment le montant des économies a-t-il été calculé ?

J.-L. Naguel

Le groupe des Verts remercie le conseil communal pour cette bonne nouvelle dans une période un peu morose où l'on parle d'inflation, de pénurie et d'augmentation des primes d'assurances maladie.

Le groupe des Verts soutient l'extinction de l'éclairage public. A la fois pour des considérations énergétiques, mais aussi et surtout pour des questions de pollution lumineuse. Il serait envisageable d'aller plus loin en n'allumant pas l'éclairage public au crépuscule certains mois d'été. Mais, un pas après l'autre, le projet actuel va dans le bon sens.

Concernant l'assainissement des luminaires de plus de 100W, il nous semble relativement évident que cette mesure doit être prise. Comme l'extinction, cette mesure est rentable économiquement.

Concernant le maintien de l'éclairage des passages pour piétons au cœur de la nuit, cela a longtemps été le cheval de bataille du ministre PLR Laurent Favre. Le même fait marche arrière cet automne. Comme quoi il ne faut jamais désespérer. Il semblerait plus cohérent d'éteindre également ces quelques passages pour piétons communaux. Ou s'il fallait faire preuve d'une prudence absolue sur les passages les plus problématiques (au carrefour à Rochefort par exemple) de les doter d'un bouton poussoir pour allumer ledit passage le temps de sa traversée (combiné au feu si possible). Dans tous les cas, les Verts voteront le crédit de 25'000 francs qui est demandé, tout en comptant sur le Conseil communal pour ne pas l'utiliser dans l'immédiat,

et de repousser certains travaux jusqu'à ce que notre ministre change à nouveau d'avis (ou alors pour un éclairage à poussoir).

L'arrêté sera donc accepté tel quel par notre groupe.

Concernant les heures d'extinction, qui ne sont pas soumises au vote, nous suggérons de nous aligner sur les horaires du Val-de-Ruz et d'éteindre notre éclairage public de 22h à 6h. Cela permettrait d'économiser encore quelques 10% par rapport à la proposition du Conseil communal. L'horaire d'extinction est de la compétence du Conseil communal, mais un vote consultatif du conseil général est souhaité.

N. Régis Le GER va accepter l'arrêté. Le rapport est bien fait en termes de sécurité, ce qui est primordial.

Doute que les usagers puissent trouver le bouton poussoir dans l'obscurité.

C. Reber Demande s'il sera possible de laisser l'éclairage public allumé une ou deux fois par année, lors

de la fête des sociétés ou de la fête villageoise. Est-ce compliqué ?

F. Beutler (CC) Remercie les membres du Conseil général pour l'accueil favorable à ce rapport.

La proposition du Conseil communal est considérée comme un pas de géant. Il sera possible dans le futur d'aller encore plus loin. Le prestataire qui a été mandatés déconseille le bouton poussoir. Le Conseil communal considère que ce serait juste une solution pour se couvrir juridiquement en cas d'accident. Une solution basée sur la détection serait préférée si le choix d'éteindre les passages la nuit était retenue.

En résumé, le CC s'est mis d'accord sur 23h-6h. Le PLR sur 24h-5h30. Les Verts sur 22h-6h. Reconnait que les quelques usagers qui prennent le train de 5h20 peuvent s'équiper d'une lampe de poche. La question est plutôt de savoir s'il faut éteindre à minuit ou avant.

Concernant le prix au kWh, une petite erreur s'est glissée dans le rapport. L'économie de 27000 kWh se base sur la consommation actuelle de 54000 kWh, avec une extinction de 6h sur une moyenne de 12h par jour, ce qui n'est pas tout à fait juste. Dans la tranche 23h-6h, certains lampadaires voient déjà leur intensité baissée de 50%. L'économie serait donc plutôt en dessous, à 16'000 kWh ou 20'000 kWh, mais à 19 cts/kWh contrairement au calcul qui est fait dans le rapport. La réalité sera plutôt vers une économie de 3500 CHF.

Au vu de la mise en série des lampadaires, ceux du Collège vont s'éteindre pour la disco Halloween. La commune pourra par la suite définir certaines dates auxquelles les environs du collège resteront éclairés plus tard. Cette prestation sera comprise dans le prix et la commune ne devra pas payer à chaque extinction.

P. Burri Rappel que c'est un arrêté temporaire qui permet aux communes d'éteindre quand même les passages pour piétons. Sur le long terme l'obligation de les éclairer restera. Suggère de réaliser

directement la solution idéale avec les détecteurs de présence.

Considère intéressante l'idée du vote consultatif sur les horaires.

F. Beutler (CC) Prend note pour les détecteurs. Rappelle que Milvignes et Val-de-Ruz éteignent leur éclairage

de 22h à 6h.

J. Rilliot Les thèmes d'énergie et de sécurité ont été abordés, mais pas celui de la biodiversité. Au regard

de celle-ci les horaires d'extinction devraient être étendus.

Les animaux qui vivent au crépuscule (chiroptères, insectes) ont besoin de cette période sombre

pour leurs activités et leur reproduction.

N. Régis Suite à la correction des chiffres par le Conseil communal, demande si c'est l'économie

d'énergie attendue de 16000 à 20000 kWh qui est fausse.

F. Beutler (CC) Non, c'est le prix du kWh qui est faux dans le rapport.

M.-A. Gretillat En complément à la discussion sur les horaires, rappelle que la plupart des usagers ont une

lampe de poche sous la forme de leur téléphone portable. Suggère au Conseil communal de transmettre un message de prévention aux citoyens piétons pour qu'ils se rendent visibles,

indépendamment de l'extinction, ce qui permettrait d'éviter des accidents.

M. Desaules Rappel que le prix de 19 cts se réfère au passé. A l'avenir le prix du kWh va augmenter, à moins

que la commune bénéficie d'un prix garanti.

F. Beutler (CC) Il n'y a pas de prix garanti.

Le vote consultatif n'est finalement pas demandé, les groupes s'étant mis d'accord sur l'horaire 22h à 6h. Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la réalisation d'un cheminement piétonnier au nord de la H10, à Brot-Dessous

Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre la discussion.

T. Gougler (CC) Comme indiqué dans le rapport, le Conseil communal doit obtenir l'accord d'une propriétaire

pour pouvoir réaliser ce projet, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est pourquoi le Conseil communal avait un temps songé à retirer l'objet de l'ordre du jour. « Malgré son charme naturel », M. Gougler n'a pas réussi à faire changer d'avis cette personne. Peut-être que cette

personne sera sensible à l'acceptation du rapport par le Conseil général.

Le groupe des Verts trouve dommage de ne pas approuver ce passage piétonnier. Le Conseil M. Desaules

> général aura peut-être voté pour rien, mais il n'y aura pas de dommage. Les Verts sont en faveur de ce passage piétonnier, mais sont conscients que cela va être compliqué. Feu vert pour Brot-

Dessous.

Rappelle que cette mesure fait suite à une motion du GER de 2018. Le GER est donc très F. Jeannin

> favorable à ce projet, et content si une ouverture est possible pour ce chemin piétonnier. Le GER donne carte blanche au CC. Le GER espère que cette personne sera sensible à ce que

les autorités communales soient toutes en faveur de ce chemin.

P. Burri S'exprime comme président de la commission mobilité et du groupe PLR. Ce projet représente

> une amélioration fondamentale de la sécurité (en particulier pour les enfants), grâce à la création d'un passage piéton. Est confiant qu'une solution pourra être trouvée. L'attachement de tous les groupes à ce projet devrait aider à faire pression sur cette personne. Le groupe PLR va accepter

le rapport.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés par 18 voix pour et 1 abstention.

### 7. Communications du Conseil communal

A. Lazeyras (CC) Annonce que les membres du Conseil général ainsi que la population sont conviés le 15 novembre en soirée à une séance de présentation du projet de territoire, dans le cadre des travaux du PAL. Le projet de territoire a été finalisé par le CC et par le prestataire, en collaboration avec services de l'Etat.

F. Beutler (CC) A partir du 1er aout, la commune a engagé un 3ème apprenti. Après un apprenti forestier et un

employé de commerce, un apprenti agent d'exploitation est en fonction depuis 2 mois.

### 8. Questions et interpellations

C. Aeberhard Constate que les rapports et PV du Conseil général ne sont pas accessibles sur le site internet

de la commune.

F. Beutler (CC) En prends note.

P. Burri A entendu parler du démontage des plus anciennes tombes du cimetière. Même si certaines ne

> sont pas entretenues, suggère que l'aspect patrimonial soit bien analysé. La place ne manque pas dans le cimetière. Souhaiterait que le CC demande l'avis du conservateur cantonal des

monument et sites et propose un délai de 100 ans tant que la place est disponible.

T. Gougler (CC) Indique que les tombes qu'il est prévu de démonter ont plus de 70 ans et ne sont pas fleuries le

> dimanche. Prends néanmoins bonne note de cette remarque. Invite M. Burri à aller voir ces « monuments historiques », même si pour cela il est nécessaire de se frayer un chemin au milieu des tombes fleuries de plantes invasives.

N. Régis Certaines rumeurs font état de l'installation d'un magasin à Rochefort cet automne. Le CC peut-

il commenter?

T. Perrin (CC)

Confirme une démarche avec la chaîne Valora. Un container aménagé en petit magasin, dont l'accès se fera uniquement avec un téléphone portable, devrait ouvrir début 2023. Le partenariat avec Valora est en cours de finalisation et une demande de permis de construire devant la place du collège 6 suivra, faisant partie de la réflexion sur le réaménagement de la place du collège. Un point sera fait après un exercice d'une année. Le groupement des jeunes s'est déclaré favorable à accompagner les personnes âgées qui pourraient apprécier la structure mais auraient des difficultés avec le principe d'accès et d'achat.

Une réflexion est en cours quant à l'achalandage : 40 produits locaux peuvent être proposés, le reste est fourni par Valora. Le CC communiquera les dates et éléments concrets dans un tout-ménage et lors de la séance de décembre. Le CC se félicite du retour d'un commerce proposant des produits de première nécessité.

N. Régis Demande s'il sera possible de fournir une carte aux habitants à la place de l'utilisation d'un téléphone portable ?

T. Perrin (CC) Le CC est plutôt favorable à un partenariat intergénérationnel tel qu'il est actuellement discuté, mais posera néanmoins la question à Valora.

M. Desaules Lors du dernier Conseil général, le CC mentionnait une rencontre prochaine du CC et du Conseil d'Etat au sujet du dossier des transports. Cela a-t-il été fait ?

T. Gougler (CC)

Le CC s'est effectivement rendu au château pour discuter des transports publics. La révision du plan de mobilité bus sur le canton a été abordée. Une demande a été faite pour que la réflexion tienne compte de l'avis communes. Le Canton a accédé à la demande et intégrera les communes à la réflexion, même si le Canton décidera au final.

M. Desaules Demande si une pétition peut appuyer la démarche.
T. Gougler (CC) Peut-être, mais ne sais pas quel moyen de pression est utile.

M.-A. Gretillat

Mentionne une séance de la Commission du PAL, le 3 novembre. Il serait utile d'intégrer une réflexion sur l'énergie, par exemple pour intégrer de petites centrales de chauffage à distance. Cela permettrait de contourner les zones S2 (où la géothermie n'est pas possible) en regroupant quelques biens-fonds. Quels seraient les blocages administratifs? Rappelle que le PAL sera valable pendant environ 15 ans.

Revient sur l'installation du container-magasin et déclare partager l'avis de M. Régis au sujet des personnes âgées, mais juge que la démarche sera tout de même difficile. Considère par exemple que le système de bracelets de la Fête des Vendanges était simple. La poste propose aussi un système de stylo pour effectuer des transactions à son domicile. Demande si une solution similaire existerait ?

Pose ensuite une 2<sup>ème</sup> question en 2 volets. Les PV du CG sont acceptés à la séance suivante, sauf le dernier PV de la dernière séance du CG de la législature, où le PV n'est pas formellement accepté. Suggère une acceptation claire du dernier PV par voie de circulation. Demande ensuite à le trouver quelque part, y compris les PV modifiés que le CG ne voit jamais. Il serait utile d'avoir accès également aux plus anciens PV.

F. Beutler (CC) Donne raison à M. Burri. Comme dans d'autres communes, le dernier pv n'est pas validé. Dans certaines communes, il est validé avec le deuxième pv de la nouvelle législature. Il existe plusieurs possibilités d'accepter le PV, mais c'est une décision qui relève du législatif.

Considère que le dernier PV devrait être validé par l'équipe en place et non par les nouveaux élus. Prends comme exemple le cas où aucun Vert ne serait élu, cela poserait un problème pour corriger le PV.

A. Lazeyras (CC) Précise qu'il aurait pu prendre l'exemple du PS (qui n'a plus de groupe dans cette législature alors qu'il en avait un lors de la législature précédente).

## 9. Divers

P. Burri

P. Burri

J.-R. Nussbaum Fait 3 remargues :

- 1. Les travaux à la Vieille fontaine sont terminés, mais 2 places de parc n'ont pas été tracées.
- 2. Dans le cadre des travaux des nouveau locatifs, les véhicules passent par le chemin du cimetière qui s'affaisse. Quel arrangement a été convenu avec l'entreprise ?
- 3. Constate que des gabarits ont été posés entre les maisons Barraud et Favre. Le terrain abrite une source alimentant la fontaine du centre du village. Comment le CC va-t-il faire pour alimenter la fontaine ?
- T. Gougler (CC)

  Confirme que le marquage n'a pas été effectué, dans l'attente d'autres marquages. Aucune autre occasion ne s'est présentée, et le CC va faire venir l'entreprise juste pour ça.

  Le CC a accordé que les camions puissent passer par le chemin du stand par temps sec et à vitesse réduite, car plus sécurisé que l'accès par le village. Le CC a demandé à l'architecte de voir le chemin avant et après les travaux. M. Lazeyras était sur place avec l'architecte aujourd'hui pour faire un constat : des ornières se sont formées. L'entreprise Von Arx a reconnu à demimots que chemin était abimé. Il ne s'agira pas simplement de remettre un peu de chaille, mais des tronçons entiers devront être refaits. Le CC a demandé l'arrêt de circulation sur ce chemin ; les camions feront désormais demi-tour et sortiront vers la place du collège.

C. Bavaud (CC) Informe que concernant la source, l'inquiétude est partagée par le CC. La mise à l'enquête commence. Même si le CC y est sensible, il ne peut pas empêcher un développement en terrain constructible. A. Lazeyras (CC) Signale que la commune possède un droit d'eau et peut faire valoir ce droit.

Remercie le CC pour la fin des travaux à la Vieille fontaine. Indique qu'il manque aussi la N. Régis signalisation.

Demande où en est l'envoi des documents au CG de manière informatique.

T. Gougler (CC) Indique qu'une demande est en cours pour un changement d'affectation de cette rue auprès des ponts et chaussées. Pour ne pas changer deux fois la signalisation, le CC attendra la validation des ponts et chaussées.

M.-A. Gretillat Remercie le CC pour les arrêts de bus compatibles avec la loi sur les handicapés, qui servent également de ralentisseurs de trafic.

Se déclare content que les arrêts de bus satisfassent. Signale que le traçage pour les personnes T. Gougler (CC) malvoyantes doit encore être posé.

> Le crédit pour les 4 arrêts de bus a été utilisé. Celui de la gare ne devait pas être aménagé, mais les CFF vont rehausser et prolonger le quai 1. Le CC va se calquer sur les travaux des CFF et reviendra vers le CG pour une nouvelle demande de crédit.

En tant que président des SLR, rappelle que la Commune de Rochefort est Commune invitée à la fête de la vendange de Cortaillod. Les SLR seront actives tout le weekend. Les transports seront gratuits. Toutes les infos sont disponibles sur le site internet des SLR (horaires, possibilité de s'inscrire pour travailler à la cantine) : www.slr-rochefort.ch

Remercie les enseignants et les élèves pour leur participation au cortège du samedi après-midi (15h). Le CC sera également présent (dans une tenue encore inconnue). Rappelle que c'est la deuxième fois que Rochefort est commune invitée lors de cette manifestation (2011 ; la fête n'a pas eu lieu en 2021). Invite tous les membres du CG à venir boire un verre à Cortaillod.

T. Perrin (CC) Remercie les SLR et le comité d'organisation de cultiver l'esprit Rochefortois.

C. Aeberhard Revient sur le ramassage des pommes au verger Lunin, qui a permis de récolter 360 kg de fruits, qui ont produit 210 litres de jus. Le CC a acheté ce jus pour 500 francs. Cela permettra l'organisation d'un deuxième atelier de taille au printemps.

C. Bavaud (CC) Indique que le but est de le vendre à la population et pas de le boire lors des séances du CC.

Une communication sera faite.

La séance est levée à 21h24.

P. Burri

Chambrelien, le 3 novembre 2022

Le président : Le secrétaire :

Francis Bottge Jean-Luc Naguel

